

N° D'ORDRE : 2021-148

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 29 septembre 2021*SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaients présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**22- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES**

**B- DECISION 34-2021 – FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES, DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs des activités périscolaires, extrascolaires et de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal que les nouveaux tarifs applicables au Centre de Loisirs Communal, à l'accueil périscolaire, à la cantine scolaire, aux études surveillées ainsi qu'aux activités jeunesse ont été fixés par une décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 comme suit :

▪ Pour les tarifs applicables au Centre de Loisirs Communal :

- Journée avec repas : 0.95 % du quotient familial dans la limite de 16 €
- Journée sans repas (PAI) : 0.90 % du quotient familial dans la limite de 15 €
- Demi-journée avec repas : 0.73 % du quotient familial dans la limite de 13 €
- Demi-journée sans repas (y compris PAI) : 0.53 % du quotient familial dans la limite de 9 €

▪ Pour les tarifs applicables à l'accueil périscolaire :

- Pour le mois complet (base 4 semaines) :

Quotient familial	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin et soir
De 0 à 500	19.00 €	23.00 €	38.00 €
De 501 à 800	22.30 €	27.60 €	43.70 €
A partir de 801	25.50 €	29.70 €	51.00 €

- Forfait avec 1 semaine de vacances scolaires :

Quotient familial	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin et soir
De 0 à 500	14.25 €	17.25 €	28.50 €
De 501 à 800	16.70 €	20.70 €	32.80 €
A partir de 801	19.10 €	22.30 €	38.25 €

- Forfait avec 2 semaines de vacances scolaires :

Quotient familial	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin et soir
De 0 à 500	9.50 €	11.50 €	19.00 €
De 501 à 800	11.15 €	13.80 €	21.85 €
A partir de 801	12.75 €	14.85 €	25.50 €

- Forfait avec 3 semaines de vacances scolaires :

Quotient familial	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin et soir
De 0 à 500	4.75 €	5.75 €	9.50 €
De 501 à 800	5.60 €	6.90 €	10.90 €
A partir de 801	6.35 €	7.40 €	12.75 €

▪ Pour les tarifs applicables à la cantine scolaire :

- Tarif cantine enfant : 3.25 € / repas
- Tarif cantine adulte : 6.90 € / repas
- Bavoires (écoles maternelles) : 5.90 € / an
- Serviettes (écoles élémentaires) : 2.75 € / an

▪ Pour les tarifs applicables aux études surveillées : 2,15 € / heure

▪ Pour les tarifs applicables aux activités jeunesse :

- Coût de la carte jeune (10 à 17 ans) : 27.50 € (pour le 1<sup>er</sup> enfant) – 13.90 € (pour le 2<sup>ème</sup> enfant) – 7.45 € (à partir du 3<sup>ème</sup> enfant).
- Carte activités jeunes (5 tickets) : 10.90 €
- Coût de la carte 18 – 25 ans : 11.40 €

La participation financière des familles aux activités est déterminée comme suit :

- 1 ticket pour les activités dont le coût est entre 1 € et 10 € ;
- 2 tickets pour les activités dont le coût est entre 11 € et 20 € ;
- 3 tickets pour les activités dont le coût est entre 21 € et 30 € ;
- 4 tickets pour les activités dont le coût est entre 31 € et 40 € ;
- 5 tickets pour les activités dont le coût est entre 41 € et 50 € ;

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de cette décision.


Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-21 du 15 juin 2020 ;
- VU la décision municipale 34-2021 ;

**PREND ACTE**

- de la présentation de la décision municipale 34-2021 « fixation des tarifs des activités périscolaires, des activités extrascolaires et de la restauration scolaire ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
les VINCENT

